

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille cinq cent vingt-huitième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 11 février 2020, à 10 h 5

*Président:* M. Rachid Belbaki ..... (Algérie)

GE.20-03696 (F) 070520 080520



\* 2 0 0 3 6 9 6 \*

Merci de recycler



**Le Président** : Excellences, Mesdames et Messieurs, Madame la Directrice générale, je déclare ouverte la 1528<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à Madame la Directrice générale, qui a bien voulu participer à cette séance ce matin, et c'est un bon signe pour nous.

J'invite tout d'abord la Conférence à examiner les demandes des États non membres à participer à ses travaux, qui avaient été reçues en date d'hier, le lundi 10 février, à 15 heures, et qui sont contenues dans le document CD/WP.625 disponible sur les tables. Toute autre demande émanant d'un État non membre reçue après cette date sera présentée pour examen et décision lors de futures séances plénières. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : À la présente séance, je voudrais d'abord donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire des déclarations en plénière. Lorsque la liste des orateurs aura été épuisée, j'ai l'intention de passer à un cadre informel pour permettre un échange de vues sur l'ensemble de documents qui a été envoyé hier par le secrétariat au nom des six Présidents de la session de 2020 de la Conférence et dont une version papier vous sera remise à cette occasion. Cet ensemble comprend un projet de déclaration présidentielle relative à l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, un document de travail relatif à un projet de proposition de programme de travail de la Conférence pour 2020 et un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2020 comprenant la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires et l'établissement d'un calendrier.

Les délégations peuvent saisir cette occasion pour échanger leurs vues sur la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires et sur le calendrier. Après cela, je clorai la session informelle pour repasser en séance plénière officielle et donner la parole aux délégations qui la demandent.

Excellences, distingués collègues, je donne la parole à l'Ambassadeur du Kenya.

**M. Mailu (Kenya) (parle en anglais)** : Merci, Monsieur le Président. Le Kenya se réjouit de rejoindre cette auguste assemblée de la Conférence du désarmement pendant la première partie de la session de 2020, qui se tient sous la présidence de l'Algérie.

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser nos sincères félicitations pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour la session de 2020. Vous pouvez compter sur notre total soutien et notre entière coopération pendant votre mandat. À cet égard, permettez-moi également de vous féliciter pour la constance avec laquelle vous avez dirigé les délibérations dans cette enceinte jusqu'à présent. Le Kenya salue les efforts que vous avez déployés pour soumettre un document officiel relatif à des projets de programme de travail pour 2020. Nous avons soigneusement étudié les éléments y figurant et les avons transmis à notre capitale en vue d'un examen plus approfondi.

Le Kenya réaffirme que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Depuis qu'il a été reconnu en 1979, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le mandat unique de la Conférence concernant les questions multilatérales de maîtrise des armements et de désarmement en a fait une instance essentielle au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Malgré les défis auxquels la Conférence a fait face ces deux dernières décennies, nous gardons l'espoir qu'en 2020, nous serons à même d'accomplir des progrès notables dans l'adoption d'un programme de travail.

Il est de notre responsabilité envers les générations futures de mettre en place des cadres de désarmement qui renforceront la paix et la sécurité internationales pour l'humanité, les tendances mondiales que nous observons actuellement étant pour le moins inquiétantes. La production croissante d'armes à la puissance de feu éminemment destructrice, dont les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, font peser une grande menace sur l'édification d'un monde pacifique et sûr.

La dégradation de la situation en matière de sécurité internationale, caractérisée par une accentuation des tensions, l'effritement de l'architecture de maîtrise des armements, la modernisation des systèmes de défense et l'accroissement des dépenses consacrées aux armements de pointe, signent une nouvelle ère de la course aux armements et constituent une réelle menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans un tel contexte mondial, l'importance de la Conférence du désarmement ne fait aucun doute.

L'engagement de longue date du Kenya en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et d'un monde exempt d'armes nucléaires est inébranlable. Au niveau mondial, le Kenya a voté en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes persuadés que ce texte marque une étape cruciale dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Aussi, sa pleine application et celle d'autres conventions et traités internationaux interdisant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive demeurent impératives pour les États membres.

Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires depuis 1970, le Kenya soutient en outre la recherche-développement sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité et dans le respect du cadre et des protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ainsi que le prévoit l'article VI du Traité, tous les pays doivent promouvoir l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire et coopérer dans ce domaine, tout en œuvrant à un désarmement nucléaire complet. À cet égard, nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen de 2020 qui, nous l'espérons vraiment, ouvrira la voie à un monde libéré de la menace des armes nucléaires. Nous espérons que la Conférence d'examen de 2020, qui va se tenir cette année, mettra de nouveau en avant le rôle indispensable du Traité dans la promotion de la non-prolifération, du désarmement et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Ma délégation note avec préoccupation que le transfert et le commerce illicites d'armes légères et de petit calibre continuent de faire planer une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. La circulation généralisée des armes légères et leur utilisation à des fins répréhensibles favorisent depuis longtemps de nombreux conflits inutiles, notamment en Afrique. À cet égard, nous nous félicitons que l'Union africaine ait choisi comme thème pour l'année 2020 « Faire taire les armes ».

Nous notons que le Kenya présidera la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui se tiendra du 15 au 19 juin 2020 à New York aux fins de l'examen des progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères et l'utilisation de l'Instrument international de traçage. En tant qu'État chargé de présider cette réunion, le Kenya affirme son engagement en faveur d'une intensification de la coopération actuelle pour mettre en œuvre le Programme d'action sur les armes légères.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de conclure en soulignant à nouveau l'importance de la Conférence du désarmement pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il appartient à chacun d'entre nous de redoubler d'efforts, dans un esprit de dialogue constructif, pour parvenir à un consensus sur le programme de travail et faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Je vous remercie.

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur du Kenya pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

À mon tour, et avant de passer au cadre informel, je voudrais partager quelques réflexions concernant le travail qui a été accompli jusqu'à maintenant par les six Présidents de la session 2020 de la Conférence, travail préparé de manière collective, transparente et inclusive. La présidence algérienne a travaillé en bonne foi avec toutes les délégations dès la prise de ses fonctions. Si elle a opté, collectivement avec les six Présidents, pour la voie la plus dure et la plus compliquée, dans l'accomplissement de son travail, elle l'a fait pour contribuer aux efforts visant à préserver la Conférence du désarmement. Elle l'a fait en toute conscience et avec engagement, parce qu'elle reconnaît, au même titre que tous les pays membres, ses responsabilités et devoirs découlant des principes adoptés dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment le paragraphe 28, qui souligne, je cite, que

« tous les États ont le devoir de contribuer aux efforts dans le domaine du désarmement », ainsi que le paragraphe 41, où tous les États sont engagés à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre les efforts déployés dans le domaine du désarmement.

Je suis convaincu que nous partageons tous la pensée que la contribution à ces efforts doit commencer ici, dans cette salle. Comme le dit le proverbe, « le mieux est l'ennemi du bien ». C'est à force de vouloir faire les meilleures choses au sein de la Conférence que l'on prête moins attention aux bonnes choses. Je souhaite rappeler dans ce cadre que même l'Assemblée générale, dans le document final de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, a reconnu l'existence de niveaux en matière de négociation. C'est pourquoi nous restons persuadés que, dans la situation actuelle, seule la normalisation du travail de cette Conférence pourrait préserver son rôle, et ce au moyen d'examen structurés des questions de fond assortis d'ententes négociées sur des recommandations et sur des mesures effectives.

Nous estimons que l'ensemble de documents comprend toutes les composantes d'un véritable travail de fond menant à un niveau avancé de négociation. Enfin, nous sommes persuadés que ces documents, que nous avons pu élaborer après de laborieuses consultations, constituent une bonne plateforme de travail pour la Conférence du désarmement. Les intérêts vitaux des États membres étant préservés dans ces documents, nous lançons un appel à toutes les délégations à l'effet d'agir en faveur de la préservation de l'intérêt vital de la Conférence en ce début de cycle de ses travaux.

Excellences, distingués Représentants, je vais maintenant suspendre la réunion et passer à un cadre informel. Pour des raisons techniques, le secrétariat aura besoin de quelques minutes avant de passer au cadre informel, et je demande votre indulgence à ce sujet.

*La séance est suspendue à 10 h 20 ; elle est reprise à midi.*

**Le Président** : Excellences, distingués Représentants, je donne la parole à l'Ambassadeur du Bangladesh.

**M. Ahsan** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie vivement de me permettre de faire cette déclaration au nom de ma délégation. Permettez-moi de vous féliciter à nouveau, dans un cadre formel cette fois, de votre accession à la présidence. Nous remercions le secrétariat de son soutien continu à la Conférence du désarmement et à ses membres.

Le Bangladesh demeure résolument favorable à une approche multilatérale du désarmement général et complet, ainsi que l'y engage sa Constitution. Nous estimons que la Conférence, seul organe multilatéral consacré au désarmement, doit continuer de défendre sa légitimité et sa crédibilité en sortant de l'impasse où elle se trouve actuellement et en s'engageant dans un travail de fond. Hélas, la Conférence demeure, année après année, réduite à la paralysie et ne progresse guère dans l'adoption d'un programme de travail. Depuis tout ce temps, nous constatons avec préoccupation qu'en dépit des efforts consentis par l'ensemble des Présidents successifs, la Conférence n'a pas su dégager de consensus en vue d'entamer un travail de fond.

Il faut vous savoir gré, Monsieur le Président, ainsi qu'aux cinq autres membres du collège des Présidents de la session en cours, de ce que cette année a débuté sous des auspices différents, dans un climat d'espoir. La perspective unique de voir les six États membres qui assureront la présidence pendant cette session œuvrer de concert sous votre direction est tout à fait inédite et fort bienvenue.

Les États membres de la Conférence préconisent depuis longtemps un programme de travail complet et équilibré. L'ensemble de documents remis par les six Présidents, y compris le document de travail contenant un projet de proposition de programme de travail, dont la Conférence est aujourd'hui saisie, constitue selon nous un bon point de départ en vue d'établir un tel programme de travail. Ce document est le fruit d'une série de consultations tenues entre les six États membres qui assurent la présidence au cours de la session, précédées de nombreuses consultations informelles que vous avez menées avec un grand nombre d'États membres. En sa qualité de membre du groupe de six délégations et à titre national, la délégation bangladaise souscrit au contenu du projet de proposition. Nous

accueillons avec satisfaction toute contribution constructive des États membres à l'obtention d'un consensus sur ce document et à la mise en œuvre pendant l'année du projet y figurant, de sorte que la Conférence puisse engager un véritable travail.

Notre tâche s'avère de plus en plus ardue, à l'heure où l'entente multilatérale se délite manifestement. La prolifération accélérée des armements qui en résulte et l'augmentation de l'insécurité, en particulier pour ceux qui ne peuvent compter sur des garanties de sécurité, constituent une dangereuse dichotomie, qui va à rebours de l'engagement en faveur des objectifs mondiaux et fait naître des inégalités. Nous devrions saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui en faisant tout notre possible pour qu'advienne et perdure un monde pacifique, seul moyen d'assurer le développement durable dans toute l'acception du terme.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de demander aux États membres, au nom de la délégation bangladaise et des six États membres qui assureront la présidence durant cette session, de s'en remettre aux Présidents de la session de 2020 et à cette nouvelle approche axée sur les efforts collectifs pour ce qui est de revitaliser les travaux de la Conférence cette année. Je tiens également à vous assurer du plus complet soutien de ma délégation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur du Bangladesh pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence et au collègue des six Présidents, dont il est lui-même membre. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Excellences, chers collègues, je tiens à vous remercier une fois de plus, en mon nom et au nom des cinq autres Présidents de la session, pour vos commentaires et vos suggestions, et je tiens à vous assurer qu'avec mes collègues, les cinq autres Présidents, je m'efforcerai de les prendre en considération. J'invite également les délégations à me contacter au niveau bilatéral si elles ont des questions dont elles souhaiteraient discuter plus en détail. Suivant les résultats de mes consultations, je vous informerai par l'intermédiaire du secrétariat de la manière dont je compte procéder lors de la prochaine séance plénière, qui aura lieu le jeudi 13 février à 10 heures. Je vous remercie.

La séance est levée.

*La séance est levée à 12 h 5.*